

## 9ème législature

Question N° : <b>66071</b>	de <b>M. Fuchs Jean-Paul</b> ( Union du Centre - Haut-Rhin )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	affaires étrangères	
Ministère attributaire :	affaires étrangères	
	Question publiée au JO le : <b>04/01/1993</b> page : <b>10</b>	
	Réponse publiée au JO le : <b>15/02/1993</b> page : <b>575</b>	
Rubrique :	Politique exterieure	
Tête d'analyse :	Rwanda	
Analyse :	Situation politique. armee francaise. perspectives	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	M Jean-Paul Fuchs s'inquiete devant l'evolution de la situation au Rwanda. Les accords entre le gouvernement et le Front patriotique semblent caducs, et l'armee francaise arme les « troupes regulieres ». C'est pourquoi il interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur les projets du Gouvernement quant au maintien de legionnaires francais au Rwanda et les moyens diplomatiques envisages pour ramener toutes les parties en presence, du MRND du president Habyarimana jusqu'au Front patriotique, a la table de negociations et a l'elaboration d'elections libres et pluralistes.	
<b><u>Texte de la REPONSE :</u></b>	Reponse. - Depuis le declenchement de la crise qui affecte le Rwanda, l'action de la France dans ce pays est guidee par une volonte de stabilisation et un souci d'apaisement. Des le lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990 a partir de l'Ouganda, un detachement de militaires francais (detachement Noroit) a ete depeche au Rwanda dans le seul but de proteger nos ressortissants. Un DAMI (detachement d'assistance militaire et d'instruction) a egalement ete mis en place a Ruhengeri (nord du Rwanda) en mars 1991. Il a par la suite ete partiellement transfere a Gabiro (parc de la Kagera, dans le nord-est du pays). Ce second detachement remplit, en application des accords bilateraux de cooperation, une mission de formation, et non d'encadrement, de certaines unites rwandaises. La presence des militaires francais au Rwanda a permis de rassurer les populations locales et d'eviter que ne se produisent de graves incidents dans la capitale, Kigali. Dans un contexte d'exacerbation des tensions inter-ethniques, le detachement Noroit s'est en outre avere un instrument efficace dans le domaine humanitaire, comme l'illustrent - l'envoi - les 11 et 12 mars 1992 dans le Bugesera de plusieurs tonnes d'aide alimentaire et la campagne de vaccination qu'il a effectuee en novembre dernier au benefice de pres de deux cent mille personnes. Parallelement, la France encourage vivement le president Habyarimana a mener une politique d'ouverture, indispensable a la reconciliation de tous les Rwandais et au retour des refugies qui le souhaitent. L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une reelle liberte de la presse sont autant d'efforts veritables vers plus de democratisation. En outre, la nomination d'un membre de l'opposition, M Dismas Nsengiyaremye, au poste de Premier ministre et la formation d'un gouvernement de coalition regroupant les principales organisations politiques du pays constituent des etapes importantes dans un processus de nature a restaurer la confiance tant a l'interieur qu'a l'exterieur du Rwanda. La France soutient les negociations de paix entre le FPR et les autorites rwandaises qui se deroulent a Arusha, en Tanzanie. Celles-ci	

ont déjà permis la signature d'un cessez-le-feu (12 juillet 1992), d'un protocole relatif à l'Etat de droit (18 août 1992) et d'un accord relatif aux aspects civils de la participation du FPR au pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition. Enfin, a été signé le 9 janvier 1993 par les deux délégations un protocole sur le partage du pouvoir (gouvernement et assemblée nationale de transition). La phase suivante des négociations, portant sur l'intégration des armées, devrait commencer le 25 janvier. L'accord de paix ainsi élaboré progressivement doit pouvoir conduire, à échéance rapprochée, à la tenue d'élections.